

IV. Documents officiels

Epreuve de calcul à l'examen d'entrée en Sixième

Nos démarches relatives à l'épreuve de calcul au concours d'entrée en Sixième ont reçu une première satisfaction, ainsi que l'atteste la circulaire ci-dessous :

Circulaire du 23 avril 1954

(SECOND DEGRÉ, 1^{er} BUREAU)

aux Recteurs,

aux Inspecteurs d'Académie

Objet : Sujet de l'épreuve de calcul.

Ayant été saisi d'un certain nombre de réclamations au sujet des inconvénients qui résultent, pour les candidats à l'examen d'admission en Sixième, de la dictée de l'épreuve de calcul, j'ai décidé que le texte de cette épreuve sera désormais distribué aux candidats.

En conséquence, j'ai l'honneur de prier MM. les Inspecteurs d'Académie de prendre les dispositions nécessaires.

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur général de l'Enseignement du Second Degré,

Signé : Ch. BRUNOLD.

Nous demandons à nos collègues de veiller à ce que ces dispositions soient respectées dans les divers centres d'examen.

Une partie de nos demandes reçoit donc une solution qui n'a que trop tardé, mais nous n'oublions pas que nous désirons aussi :

1° l'allongement de la durée de l'épreuve à une heure (non comprise la remise des textes) ;

2° la séparation de l'épreuve en une épreuve de calcul pur (quatre opérations) et un problème simple ne comportant pas de difficultés de calcul ;

3° le renvoi à l'après-midi de l'épreuve de calcul, le blocage des épreuves en une matinée étant inhumain.

Souhaitons que notre voix soit finalement entendue !